

Concertation garantie par



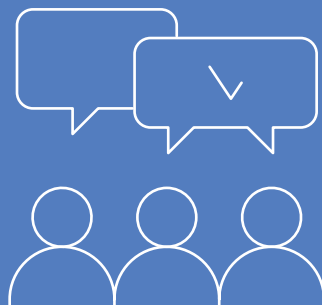
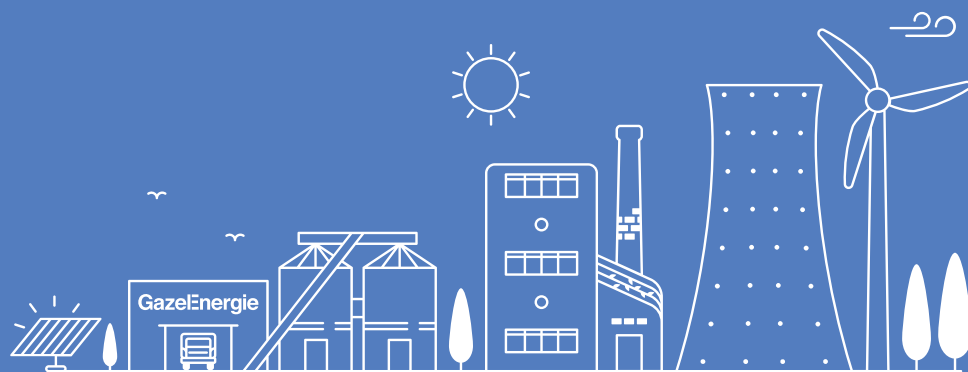
PROJET

# EMILHY

USINE DE PRODUCTION

**D'HYDROGÈNE RENOUVELABLE ET BAS CARBONE**

DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE  
DE LA CENTRALE ÉMILE HUCHET À SAINT-AVOLD (57)



”

**CONCERTATION  
PRÉALABLE**

DU 27 FÉVRIER AU  
21 AVRIL 2024

SYNTHÈSE DU DOSSIER  
DE CONCERTATION

[www.concertation-emilhy.fr](http://www.concertation-emilhy.fr)



**GazelEnergie**

# LES PORTEURS DU PROJET

Le projet Emil'Hy est porté par GazelEnergie, avec l'appui de GRTgaz :

## GazelEnergie

**GazelEnergie** est un **producteur et un fournisseur** français d'énergies conventionnelles (électricité, gaz) et renouvelables. **Engagé dans la transition énergétique**, GazelEnergie est un groupe de plus de 400 collaborateurs d'expertises diverses, représentant 3,9 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2022.

GazelEnergie est un **acteur historique** de la production d'électricité, issu des Charbonnages de France et des Houillères du Bassin de Lorraine, avec des sites existants depuis les années 1950. GazelEnergie développe des projets de réindustrialisation pour faire de ses sites historiques de véritables **Éco-plateformes tournées vers la production d'énergies vertes**.

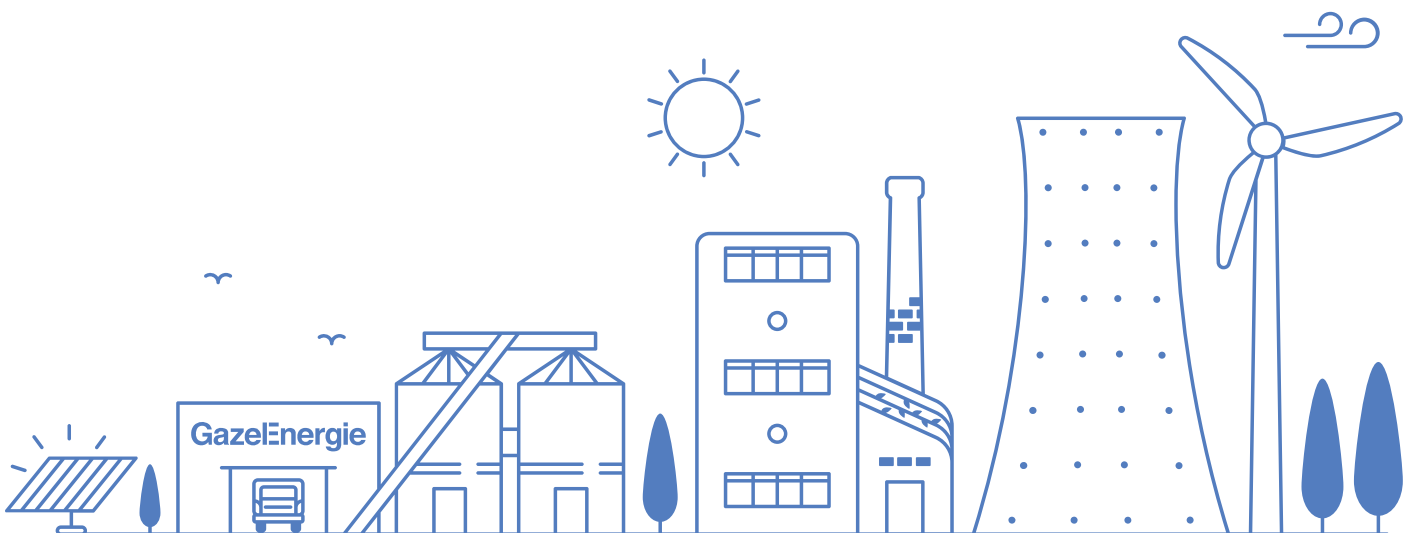
À ce titre, les projets de GazelEnergie portent à la fois sur le développement de gaz renouvelables tels que l'hydrogène ou le biométhane, le développement de parcs solaires sur des friches industrielles, le renouvellement de parcs éoliens, le développement de batteries de stockage d'électricité ou encore la production de chaleur renouvelable pour alimenter des industriels soucieux de décarboner leurs activités. Les projets de développement de GazelEnergie répondent tous aux objectifs de **zéro artificialisation nette des sols**. Ils représentent, sur le territoire national, un montant d'investissement de plus d'un milliard d'euros.

## GRTgaz

**GRTgaz** est le **gestionnaire du réseau de transport** de gaz. Il assure des missions de **service public** visant à garantir la continuité d'acheminement du gaz naturel. L'entreprise exporte ses savoir-faire à l'international, notamment grâce aux prestations développées par son centre de recherche RICE (Research & Innovation Center for Energy).

GRTgaz est un leader européen du transport de gaz et un expert mondial des systèmes gaziers. En France, l'entreprise exploite plus de 32 500 km de canalisations enterrées pour transporter le gaz des fournisseurs vers les consommateurs raccordés à son réseau.

Acteur de la transition énergétique, GRTgaz investit dans des solutions innovantes pour accueillir sur son réseau un maximum de gaz renouvelables, pour développer des réseaux d'hydrogène et de CO<sub>2</sub>, et soutenir ces nouvelles filières pour contribuer ainsi à l'atteinte de la neutralité carbone. Dans ce cadre, il est le **maître d'ouvrage en France de MosaHYc**, projet de création d'un **réseau transfrontalier de 100 km de canalisations de transport d'hydrogène** auquel serait raccordé le projet Emil'Hy.



# LE PROJET EMIL'HY

Le projet Emil'Hy prévoit l'**implantation d'unités de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau** qui permettrait, à terme, de produire **56 000 tonnes d'hydrogène renouvelable et bas-carbone par an**.

Ce projet vise une capacité de **400 MW à terme**, avec une première phase de production de 200 MW dès 2027 et une seconde phase de 200 MW à l'horizon 2030.

L'hydrogène produit par les nouvelles installations serait injecté dans le **réseau du projet MosaHYc**. Le projet Emil'Hy serait **connecté à la canalisation MosaHYc** via un poste d'injection situé sur le site de la centrale dont GRTgaz serait le maître d'ouvrage.

## Les chiffres-clés du projet

2 phases distinctes de **200 MW** chacune

### PHASE 1

**200 MW**

de capacité de production d'hydrogène en phase 1

**28 000 tonnes/an**

de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone

**400 millions d'euros**

d'investissement

**100 emplois directs**

Emprise foncière de **7 hectares**

**2027/2028** Mise en service de l'usine

### PHASE 2

**200 MW** de capacité supplémentaire d'électrolyseurs installée à l'issue de la phase 2

**28 000 tonnes/an**

de capacité de production supplémentaire d'hydrogène renouvelable et bas-carbone

**380 millions d'euros**

d'investissement supplémentaire

**Jusqu'à 100 emplois directs**

supplémentaires pour la 2<sup>nd</sup>e phase (selon le retour d'expérience et le niveau de synergie avec la 1<sup>ère</sup> phase)

**2030** Mise en service de la phase 2

### TOTAL POUR CES DEUX PHASES

**400 MW** de production d'hydrogène

**56 000 tonnes/an** de capacité de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone

**780 millions d'euros** d'investissement

**Jusqu'à 200 emplois directs**

**Jusqu'à 448 000 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> évitées par an**

# LES PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET

Le projet Emil'Hy vise à créer une nouvelle unité de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone pour alimenter et décarboner différents usages du territoire. Au travers de cet objectif central, l'ambition est de répondre à un certain nombre d'enjeux et de défis fondamentaux :

- **Porter et accompagner la stratégie ambitieuse de transition énergétique de la Région Grand-Est** en s'inscrivant pleinement dans les objectifs de la « stratégie hydrogène 2020 – 2030 »
- **S'appuyer sur les infrastructures existantes du site de la centrale Émile Huchet pour optimiser et accélérer le déploiement de la production à grande échelle d'hydrogène.** Le redéploiement de ces infrastructures permettra d'éviter un nombre important d'impacts fonciers, économiques, environnementaux et visuels
- **Apporter une réponse pérenne et de grande capacité aux besoins des acteurs industriels du territoire** en matière d'énergie renouvelable et bas-carbone
- **Créer les conditions nécessaires à la pérennisation des emplois actuels et futurs du site Émile Huchet.** Avec ses ambitions de capacité de production, le projet assurerait la préservation de ces emplois et contribuerait plus largement à la revitalisation du territoire
- **S'imposer comme un modèle de transition énergétique et social vertueux du charbon à l'hydrogène** vers des modes de production en phase avec les grands enjeux environnementaux de notre époque

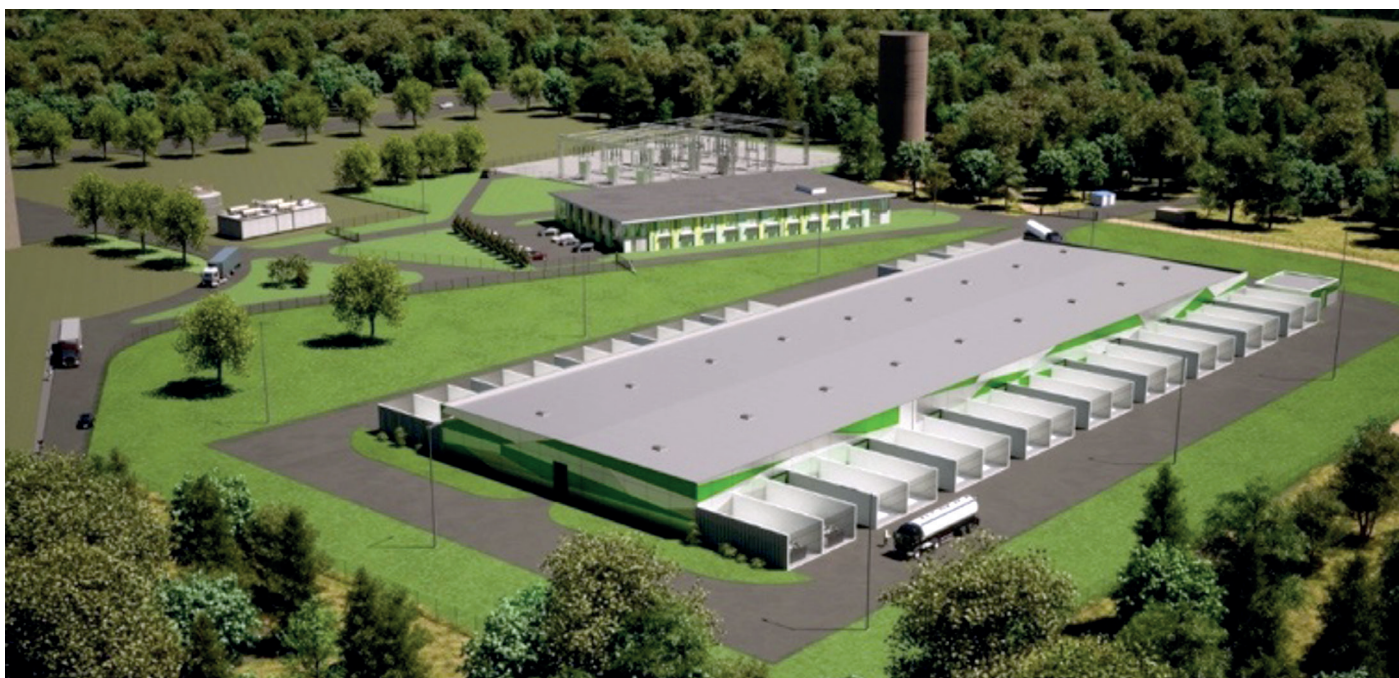


## Répondre aux besoins énergétiques de SHS, 4<sup>ème</sup> aciériste allemand, dès 2027, en attendant d'autres débouchés locaux à l'horizon 2030

Avec 5 millions de tonnes d'acier brut produits par an, SHS est à un important émetteur de CO<sub>2</sub> en Allemagne. Néanmoins, SHS a récemment annoncé la mise en place d'un important programme de décarbonation de ses activités, représentant un investissement d'environ 3,5 milliards d'euros, appelé « Pure Steel + ». Celui-ci porte notamment sur la réduction de 55% de ses émissions à l'horizon 2030 et de 85% à l'horizon 2040 et nécessite un important besoin en hydrogène renouvelable et bas-carbone pour alimenter ses nouveaux procédés.

Située à une vingtaine de kilomètres de la centrale Émile Huchet, à Dillingen, l'usine principale de SHS constituerait la principale source de débouché pour l'hydrogène produit dans le cadre de la première phase du projet en 2027.

À l'horizon 2030, ce sont les besoins locaux attendus en hydrogène qui pourraient être alimentés par le projet Emil'Hy, que ce soit pour la mobilité, les besoins d'autres industriels sur le territoire, la valorisation en e-methanol ou encore la fourniture d'électricité produite à partir de combustion de l'hydrogène.



# LA LOCALISATION DU PROJET

Le site Émile Huchet est implanté au sein de la **plateforme industrielle de Carling Saint-Avold**, sur les communes de Saint-Avold, Diesen et Porcellette, en Moselle-Est. Il est situé **au cœur du Warndt-Naborien**, à proximité de la frontière franco-allemande.

Dans le cadre de ses études, GazelEnergie a retenu la zone sud-est de la centrale pour installer la première phase du projet (unité de production de 200 MW). L'emplacement de la seconde phase du projet, représentant 200 MW supplémentaires, est envisagé sur une zone adjacente à la première phase, en lieu et place des anciennes tranches 1 et 5 de la centrale charbon.

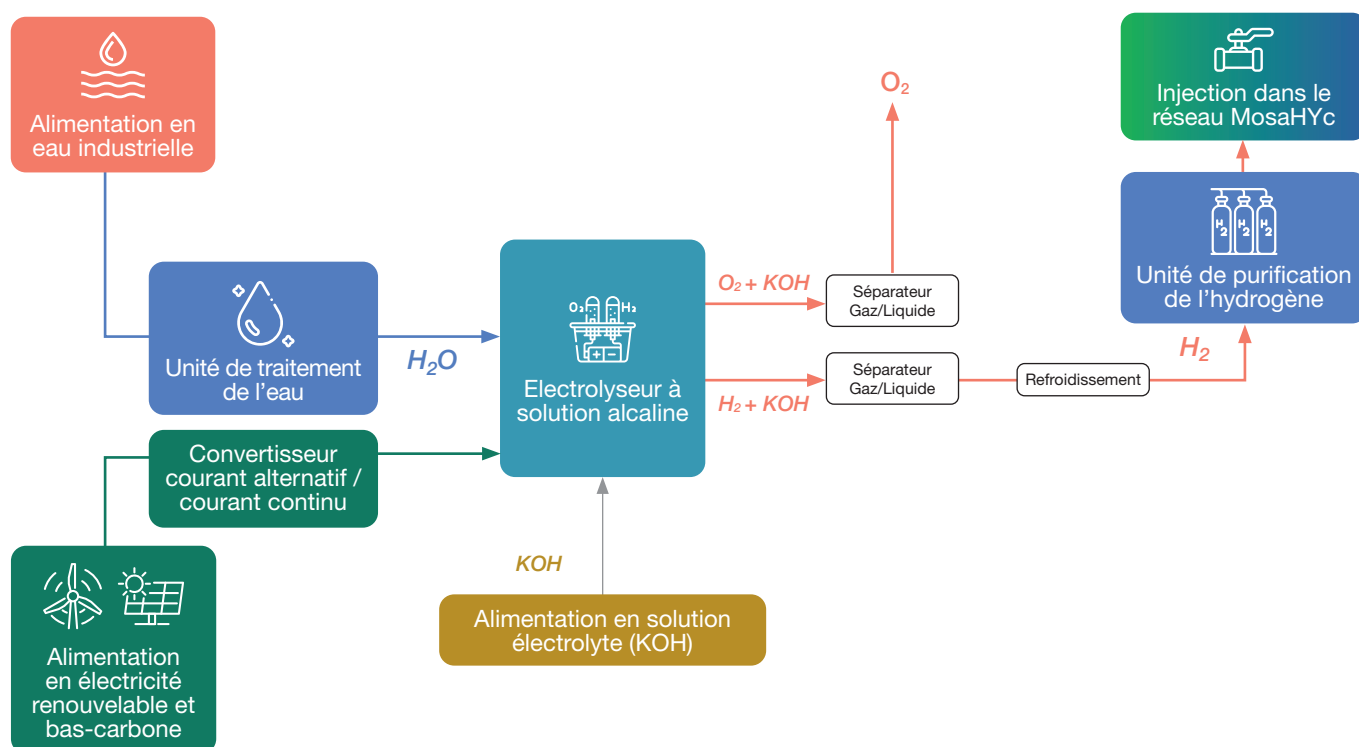


Implantation des deux phases du projet Emil'Hy

# LE PRINCIPE DU FONCTIONNEMENT DU PROJET

La conception technique du projet a été réalisée sur la base de la **technologie de l'électrolyse alcaline**.

Il s'agit d'une méthode de production d'hydrogène qui consiste à séparer l'oxygène (O) et l'hydrogène (H<sub>2</sub>) de l'eau (H<sub>2</sub>O) en faisant passer un courant électrique dans une solution alcaline.



# LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

La question de l'analyse et du traitement des enjeux environnementaux fait l'objet d'une attention particulière. Le projet Emil'Hy, en tant qu'**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, entre dans le cadre du régime d'autorisation environnementale.

L'ensemble des procédures et décisions environnementales requises pour les ICPE sont fusionnées au sein d'une **autorisation environnementale unique**. Les dossiers sont instruits par les services de l'État, en l'occurrence la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'autorisation est *in fine* délivrée par le préfet.

Dans le cadre du projet Emil'Hy, chaque phase de 200 MW fera l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale distincte. Pour la première phase de 200 MW, un premier **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** sera déposé par GazelEnergie avant l'été 2024. Il devra démontrer l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts et enjeux environnementaux. Conformément au Code de l'environnement (article R.181-13), ce dossier devra comprendre une présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, ainsi qu'une étude d'impact et une étude de dangers.

## Le suivi environnemental

Tout au long des études, des procédures administratives et environnementales et des étapes de réalisation du projet, une attention particulière sera portée à l'identification et le suivi des effets du projet sur son environnement. Dans ce cadre, les porteurs du projet seront particulièrement vigilants à la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour réduire au maximum l'impact des unités de production ainsi qu'à la mise en place de mesures ambitieuses pour limiter ces impacts.



## L'intégration paysagère

Le projet serait implanté sur un site déjà industrialisé, caractérisé par des installations de hauteur significative. Cette implantation en lieu et place des anciennes tours réfrigérantes – aujourd'hui en cours de démolition – permettrait une amélioration significative de l'aspect visuel du paysage.



# LE CALENDRIER DU PROJET

## POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

- **DEPUIS 2020** : lancement du projet Emil'Hy et développement commercial et technique
- **2022** : Études de faisabilité
- **27 FÉVRIER – 21 AVRIL 2024** : Concertation préalable

## POUR LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET

- **2023** : Étude d'Avant-Projet Sommaire (APS)
- **FIN 2023 - DÉBUT 2024** : Étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) et préparation des demandes d'autorisations environnementales et d'exploitation
- **2024** : Instruction des demandes environnementales et d'exploitation et du permis de construire
- **MI-2025** : Enquête publique
- **AUTOMNE 2025 - MI 2027** : Travaux de réalisation
- **AUTOMNE 2027** : Mise en service

## POUR LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET

- **À PARTIR DE 2026** : Études techniques et préparation des demandes d'autorisations environnementales et d'exploitation
- **2027** : Instruction des demandes environnementales et d'exploitation et du permis de construire
- **2028** : Travaux de réalisation
- **2030** : Mise en service

## LA CONCERTATION PRÉALABLE DU 27 FÉVRIER AU 21 AVRIL 2024

Au regard du montant des investissements, GazelEnergie et GRTgaz ont choisi de saisir conjointement la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L. 121-8-II du Code de l'environnement.

Après étude de cette saisine, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, dont elle définit les modalités, et a désigné **Mme Valérie TROMMETTER** et **M. Luc MARTIN** en tant que **garants de cette concertation**.

### Comment participer ?



En ligne sur le site internet : [www.concertation-emilhy.fr](http://www.concertation-emilhy.fr)



Dans les **registres papier** mis à disposition dans les mairies du périmètre de la concertation



Par le biais de la **carte T** jointe au flyer d'information distribué dans tous les boîtes aux lettres du périmètre de la concertation ;



Lors des **temps d'échanges** listés sur la dernière page de ce document ;

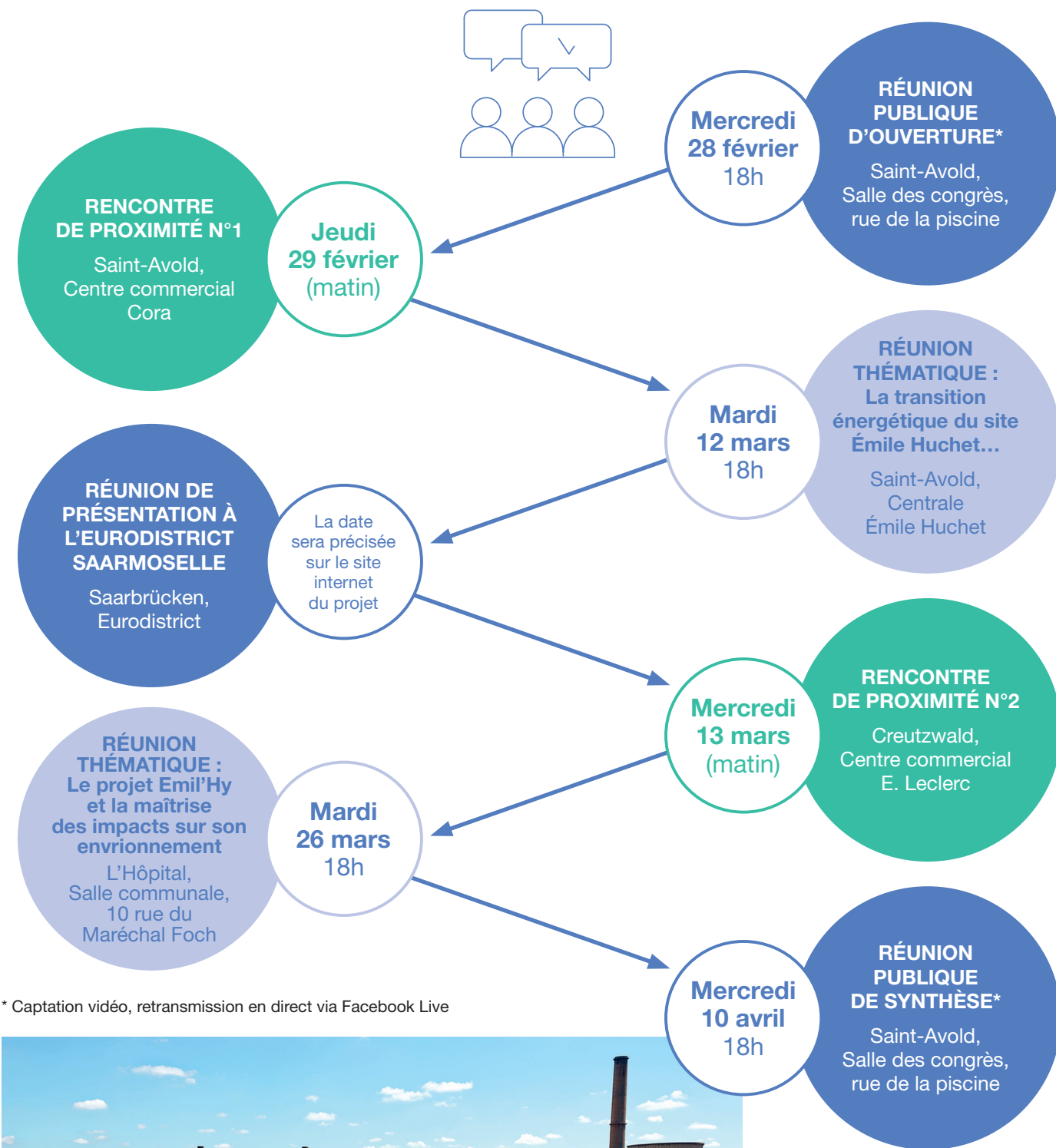


En écrivant aux garants désignés par la CNDP :

- Madame Valérie TROMMETTER : [valerie.trommetter@garant-cndp.fr](mailto:valerie.trommetter@garant-cndp.fr)
- Monsieur Luc MARTIN : [luc.martin@garant-cndp.fr](mailto:luc.martin@garant-cndp.fr)

**Commission Nationale du Débat Public**  
244, Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

# CALENDRIER DES TEMPS D'ÉCHANGE



\* Captation vidéo, retransmission en direct via Facebook Live



**CONTACT CONCERTATION**  
[info@2concert.fr](mailto:info@2concert.fr)